

**RAPPORT N° 25/11.20**

**[PRÉAVIS N° 25/6.20](#)**

## **BILAN DE L'ACTIVITÉ RATTACHÉE AU POSTE DE DÉLÉGUÉ À LA PROMOTION ÉCONOMIQUE**

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission était composée de Mmes Katia CID, Céline ELSIG, de MM Richard BOUVIER, Mathieu BORNOZ, Raymond LAEDERACH, Frédéric VALLOTTON (excusé) et Mme Maria Grazia VELINI, Présidente-rapporteur.

La commission s'est réunie le 22 juin 2020 en présence de Mme Mélanie WYSS, Municipale du dicastère Finance et promotion économique, de MM Cyril HORISBERGER, Chef de service du dicastère Finance et promotion économique et Pascal ROCHA DA SILVA, Délégué à la promotion économique.

La séance s'est déroulée en deux parties. La première a permis aux membres de la commission de poser des questions à M Pascal Rocha da Silva en relation à son travail de délégué et à l'organisation mise en place. La deuxième partie, sans la présence du Délégué, a donné la possibilité de poser des questions plus délicates en relation avec son poste.

La commission les remercie pour les réponses détaillées et claires fournies aux nombreuses questions posées par les commissaires.

### **1 PRÉAMBULE**

La création du poste de délégué à la promotion économique a été votée par le Conseil communal le 7 septembre 2016 avec l'amendement suivant : « d'être dûment informé en début de mandat par la Municipalité sur les objectifs concrets définis conjointement avec le mandataire ainsi que sur les résultats annuels atteints et les nouveaux objectifs fixés, le tout pour un mandat initial de trois années ». La Municipalité juge le moment venu pour répondre à la demande du Conseil. Les chiffres indiqués dans le rapport couvrent la période de juillet 2017 à décembre 2019.

M. Pascal Rocha da Silva a été engagé en juillet 2017 pour un poste à 100% dont 60% au service de la Ville de Morges et 40% au service de l'ARCAM.

Les commissaires tiennent à féliciter la Municipalité pour la qualité du rapport, pour la présentation claire et exhaustive du travail du Délégué à la Promotion économique.

### **2 QUESTIONS ET REPONSES**

Les informations qui sont reportées ci-dessous découlent des questions posées par les membres de la commission.

### **Installation d'entreprises**

Des nouvelles entreprises vont s'installer prochainement à Morges (Sablon 2-4), il s'agit de sociétés de services, financières, etc. Ces nouvelles installations permettront la création de postes de travail (environ 5 à 10%). Ces emplois seront, à priori, destinés à des personnes habitants la région.

### **Relations entre les villes du canton**

Il est important pour la Municipalité d'avoir un collaborateur qui la représente dans les discussions afin de montrer l'intérêt de la Ville vis-à-vis des sociétés qui voudraient s'implanter sur leur territoire.

Il n'y a pas une réelle réciprocité entre les différentes villes du canton pour le partage des entreprises, car c'est l'entreprise même qui effectue son choix. Le délégué va seulement la mettre en lien avec les propriétaires de locaux qui ont des bâtiments dans tout le canton et donc pas sûr que ce soit forcément à Morges. Les retours d'ascenseurs ne se font pas forcément sous cet aspect.

### **Collaboration avec l'ARCAM**

La répartition du travail du délégué entre l'ARCAM et la Ville de Morges est régit par une convention. L'ARCAM paie 40 % du salaire du délégué mais, comme Morges fait partie de l'ARCAM, cette situation est un atout pour la Ville. Les projets de l'ARCAM sont différents des projets morgiens, il est donc difficile pour le délégué de fonctionner avec 2 jours fixes pour l'ARCAM et le reste pour la ville, Ce sont les projets qui règlent la répartition du travail mais, même si la limite est floue, rien ne change dans la proportion de 40 /60. Comment dire si quand le délégué va à une séance au Canton c'est plus pour la Ville ou pour l'ARCAM ?

### **Secteur primaire, y a-t-il des interactions avec l'école de Marcelin ? et pourquoi exclure les petites entreprises de 2-3 personnes ?**

Pour le secteur primaire il y a peu d'agriculture sur Morges. Il y a bien entendu une interaction avec l'école de Marcelin, mais elle se fait au travers de l'ARCAM qui suit ce projet car il concerne plus les communes « agricoles ». Donc pas d'objectifs sur ce secteur. Des actions ont néanmoins été menées auprès des maraichers pour toucher plus les projets liés au développement durable.

La Ville souhaiterait plus pour les zones artisanales/industrielles mais c'est le canton qui a la main mise par rapport à leur aménagement. La Ville est sensible aux petites entreprises qui représentent une grande partie de son tissu économique. Toutefois le taux d'activité du délégué (60 %) ne suffit pas pour mettre l'accent sur cette tranche du tissu morgien. L'ARCAM offre déjà des formations pour aider dans le lancement de sa propre entreprise.

### **Actions de la Ville à développer**

La Ville en relation avec l'association « Coworking society » a donné dernièrement un prix pour aider les startups. Pour aller plus loin dans cette aide aux startups, il faudrait un taux d'activité plus important au poste de délégué. Actuellement un guichet est offert aux petites entreprises qui souhaiteraient s'installer à Morges.

Il faudrait mettre l'accent sur la mobilité multimodale et une action devrait être mise en place afin de sensibiliser les entreprises morgiennes.

Malgré tout, le temps de travail du délégué à 60 % pour la Ville est bien équilibré. Les acquis fait sur les trois ans permettent aussi de libérer du temps pour d'autres aspects du poste mais, également, de faciliter les discussions avec le réseau sur la base de la confiance mise en place.

Les rencontres avec les entreprises se font aussi avec Madame la Municipale Mélanie Wyss afin que les liens ne soient pas uniquement avec le Délégué et assurer ainsi une continuité en cas du départ de ce dernier.

Le développement durable auprès des entreprises a été fait pour l'instant de manière indirecte. Maintenant que les bases ont été bien posées, il sera plus facile de développer certains aspects tels que la vaisselle jetable ou autre.

### **Infrastructures**

*Qu'en est-il des infrastructures demandées par le tissu morgien telle que la fibre optique ? Est-ce des questions qui reviennent quand des entreprises veulent s'installer ?*

Les questions des entreprises portent plutôt sur les locaux, leur entretien, la proximité des Transports Publiques, etc. mais pas vraiment sur la fibre optique.

### **Retombées économiques**

*Vois-t'on déjà des retombées économiques de ce poste ?*

Il n'y a pas de cause à effet entre la grandeur de l'entreprise et les retombées fiscales. Par contre, les personnes qui viennent travailler à Morges consomment local et donc elles sont profitables aux commerces morgiens.

Le bilan financier est impossible à faire mais si on prend l'exemple d'Incyte, cette installation à Morges n'aurait pas été possible sans la présence du délégué pour faire le lien entre la société et les propriétaires du bâtiment.

Aujourd'hui les recettes des personnes morales représentent environ 17% du total des impôts encaissés, donc les retombées positives se présentent avec l'arrivée de nouvelles entreprises et parfois lorsqu'elles quittent le territoire.

### **Maintien du poste et interaction avec les autres dicastères**

L'ARCAM et la Ville sont liés par une convention à durée indéterminée, mais l'ARCAM a un délai de trois mois pour dénoncer le 40 % d'occupation du délégué. Si cela devait arriver, la Ville a l'intention de maintenir ce poste à 60 %.

*Ne faudrait-il pas prévoir alors un volet du poste pour promouvoir les autres services de la Ville (bâtiments, infrastructures) ?*

La collaboration entre le délégué et les autres dicastères se fait principalement avec celui de l'Urbanisme par rapport aux quartiers en développement et avec Infrastructures. Des rencontres ont lieu avec la Police du commerce et la COOR (Association des commerçants de Ville de Morges).

## **3 DISCUSSIONS**

Les membres de la commission ont beaucoup apprécié cet échange avec le Délégué à la Promotion Economique, M. Pascal Rocha Da Silva et la Municipale du dicastère, Mme Mélanie Wyss. Tous ces retours ont contribué pour se forger une opinion positive sur le poste du délégué à la promotion économique et sur l'ensemble du travail réalisé à ce jour. La commission est convaincue de l'importance de ce poste

La commission fait un vœu sur le lien développement durable et poste du délégué, à savoir :

*« Que le programme d'actions lié à ce poste et ses 4 principaux axes (emploi, implantation d'entreprises, fiscalité et vitalité du centre-ville) soit clairement étendu aux questions relatives au développement durable (chapitre 3.3.4 du bilan d'activité, rapport de la Municipalité n°25/6.20). Il est indispensable que le délégué à la promotion économique travaille en étroite collaboration avec le délégué à l'environnement afin de tout mettre en œuvre pour que la politique de promotion économique de la Ville de Morges soit en adéquation avec les objectifs de la stratégie énergétique 2035 et sa planification territoriale »*

#### 4 CONCLUSION

Lors du vote du 7 septembre 2016, le rapport N° 6/9.16 pour la création du poste de délégué à la promotion économique ne faisait vraiment pas l'unanimité au sein du Conseil communal. Force était de constater un certain flou au niveau des objectifs fixés. Trois ans après, la commission qui a étudié le rapport de la Municipalité a pu constater l'énorme travail accompli par Monsieur Pascal Rocha Da Silva.

Tout d'abord la création des différents réseaux qui permettent aujourd'hui de mettre en relation les entreprises qui voudraient s'installer sur notre territoire avec les bonnes personnes. La mise en œuvre d'un guichet qui permet d'aider les entreprises dans leur démarche d'installation. Le travail effectué pour l'ARCAM est également bénéfique pour le tissu économique morgien. La commission a pu se rendre compte de l'importance stratégique de ce poste pour l'avenir de notre Ville. Elle a pu également apprécier le savoir-faire de Monsieur Pascal Rocha Da Silva.

Le souci de la commission est que ce poste ne disparaisse pas mais qu'au contraire il soit pérennisé. Elle est convaincue de l'importance de ce poste dans les années à venir en relation avec le développement actuel de Morges.

La commission à l'unanimité vous invite à accepter les conclusions du présent rapport

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. de prendre acte du présent rapport.

au nom de la commission  
La présidente-rapporteur

M-G. Velini

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 4 novembre 2020**